

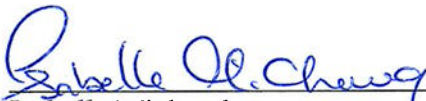
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
MRC DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière;

1. Que lors de la réunion du 4 décembre dernier, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le **« règlement numéro 391 visant à modifier le règlement de zonage numéro 164 afin d'ajouter l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone commerciale et industrielle « Ci » sous la condition que celui-ci soit permis uniquement lors de la reconversion d'un établissement d'hébergement touristique »**
2. Que ledit règlement numéro 391 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité le 17 novembre 2023.
3. Que ledit règlement numéro 391 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 13 décembre 2023.
4. Qu'en conséquence, le règlement numéro 391 est entré en vigueur le 18 décembre 2023, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par madame Catherine Langlois, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim de la MRC de Kamouraska.
5. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 391 au bureau de la municipalité situé au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce 21^e jour du mois de décembre 2023.


Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière